



Communiqué de presse

Interdiction de l'aromatisation du tabac en Alberta et en Ontario À quand l'interdiction au Québec?

Montréal, le 13 novembre 2013 — Au cours de la dernière semaine, pas moins de deux provinces ont annoncé leur intention d'interdire l'aromatisation des produits du tabac. Le **gouvernement de l'Alberta** annonça le 7 novembre dernier qu'il appuiera le projet de loi privé 206 qui « *empêchera la vente de produits de tabac aromatisés* »ⁱ, et le **gouvernement de l'Ontario** a annoncé aujourd'hui qu'il déposera un projet de loi qui prévoit notamment l'« *interdiction de vendre des produits du tabac aromatisés afin de rendre le tabagisme moins attirant pour les jeunes* ».ⁱⁱ

« *C'est depuis 2006 que les groupes de santé du Québec sonnent l'alarme sur la vente de produits du tabac aromatisés à la fraise, à la vanille et à la menthe. Or, sept ans plus tard, le Québec n'a toujours pas introduit de législation pour empêcher cette pratique sournoise et mortelle qui favorise l'initiation du tabagisme chez les jeunes,* » déplore **Flory Doucas, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

Pire au Québec

C'est au **Québec** que la popularité des produits du tabac aromatisés est la plus élevée auprès des jeunes au pays. Par exemple, 59 % des élèves fumeurs de la 3^e à la 5^e année du secondaire ont consommé un produit du tabac aromatisé, contre 52 % à l'échelle canadienne et 46 % chez nos voisins de l'Ontario.ⁱⁱⁱ

Les enquêtes auprès des jeunes, comme celle du **Centre pour l'avancement de la santé des populations de l'Université Waterloo**, illustrent bien le rôle crucial de l'aromatisation auprès de ceux qui expérimentent ou qui s'initient au tabagisme. Bien que 15 % des élèves de la 3^e à la 5^e année du secondaire au Québec déclarent avoir fumé la cigarette au cours des 30 derniers jours, ce chiffre grimpe à 21 % lorsque l'on tient compte de l'ensemble des produits du tabac comme les cigares et la chicha – des produits presque toujours aromatisés.^{iv} En se basant sur les mêmes données, l'**Institut national de la santé publique du Québec** soulignait que parmi les 13 % d'élèves de secondaire 5 ayant consommé des petits cigares, une importante proportion consommait uniquement ce type de produit (« 8 % avaient fait usage à la fois du cigarillo et de la cigarette, et 5 % du cigarillo uniquement »).^v

Inaction gouvernementale ...

« *Il ne manque pas d'appui politique au Québec en faveur de cette mesure,* » fait remarquer **madame Doucas**. « *Ce qui manque, ce sont des gestes concrets. La révision de la Loi sur le tabac se fait attendre depuis octobre 2010, alors qu'un rapport faisant le bilan des cinq dernières années d'application a été déposé à l'Assemblée nationale. Combien d'autres jeunes le gouvernement laissera-t-il être appâtés par des produits de plus en plus alléchants avant d'interdire cette pratique sournoise et amoral ?* »

Un premier pas a été franchi à la fin août, alors que la **Commission de la Santé et des Services sociaux de l'Assemblée nationale** a tenu des audiences sur la question. Cependant, presque trois mois se sont écoulés et les recommandations au ministre se font toujours attendre. Maintenant, face à ce retard, le ministre Hébert a indiqué (le 3 novembre dernier) qu'il reportera entièrement le dossier de la révision de la loi en 2014, sans être en mesure d'être plus précis quant à son échéancier.

... malgré l'appui politique

Le **ministre de la Santé, le Dr Réjean Hébert**, a indiqué au printemps dernier qu'il manifestait « de l'ouverture » à légiférer sur des produits susceptibles de séduire les jeunes comme les cigarillos aromatisés.^{vi}

Plusieurs députés des partis de l'opposition ont également indiqué leur appui. En mai dernier, la députée du **Parti libéral Rita de Santis** a lancé une pétition^{vii} en faveur de l'interdiction des additifs qui rendent le tabac attrayant aux jeunes, initiative appuyée par son collègue le **Dr Yves Bolduc, critique en matière de santé du parti**. Du côté de la **CAQ**, c'est la **porte-parole en matière de santé, la Dre Hélène Daneault**, qui a récemment signalé dans un communiqué son appui pour « l'initiative des groupes de santé, médecins et victimes du tabac » qui réclament « un renforcement de la Loi sur le tabac » face aux « multiples stratagèmes de l'industrie pour rendre leurs produits plus attrayants ... comme par exemple l'arrivée des cigarettes aromatisées sur le marché au cours des dernières années ».^{viii}

Enfin, le **Dr Philippe Couillard** et **monsieur François Legault** ont tous deux souligné l'importance de réviser la loi, étant donné la sévérité du problème de l'aromatisation : « C'est très néfaste pour les jeunes. Ça les incite à consommer ce qu'eux pensent être des bonbons, mais qui sont des cigarettes très nocives, » a commenté **monsieur Legault**.^{ix}

« Il est vrai que la démocratie est parfois imprévisible et désordonnée. Mais n'est-il pas en quelque sorte insoutenable que le traitement d'un problème criant de santé publique — qui piège quotidiennement des jeunes dans une dépendance mortelle, et dont les pistes de solutions sont bien connues — soit constamment reporté à cause d'un manque de volonté politique? » conclut **madame Doucas**.

Autres faits saillants :

- Il s'est vendu 388% plus de cigares/cigarillos au Québec en 2011 qu'en 2000.^x
- Chaque jour, une centaine de jeunes Québécois s'initient au tabagisme.^{xi}
- Le taux de tabagisme au Québec stagne à près de 24 % depuis plus de 6 ans.^{xii} En d'autres mots, l'industrie du tabac parvient à remplacer chaque client qui meure ou qui arrête avec un nouveau jeune fumeur, qui sera esclave de la nicotine pendant en moyenne 20 ans et qui aura une chance sur deux d'en mourir prématurément.

- 30 -

Pour plus d'information:

Florey Doucas, codirectrice et porte-parole : 514-598-5533; cell. : 514-515-6780.

Fondée en 1996, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente quelque 460 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

ⁱ Gouvernement de l'Alberta, "The government is planning to support private members legislation, Bill 206, which will prevent the sale of flavoured tobacco products", communiqué, 7 novembre 2013. <http://alberta.ca/release.cfm?xID=353330C4BCA40-963A-9607-DE7502623C707CB8>

ⁱⁱ Gouvernement de l'Ontario, "Aller de l'avant pour un Ontario sans fumée : L'Ontario aide à accroître la protection des jeunes contre les effets nocifs du tabac", communiqué, 13 novembre 2013. <http://news.ontario.ca/mohltc/fr/2013/11/aller-de-lavant-pour-un-ontario-sans-fumee-1.html>

ⁱⁱⁱ Tableau 4 de Propel Center for Population Health Impact, "Usage de produits du tabac aromatisés chez les élèves canadiens : données de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes 2010-2011", 7 octobre 2013. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/TABAC_AROMATISES_ETJ_20131007.pdf

^{iv} Tableau 3 de Propel Center for Population Health Impact, "Usage de produits du tabac aromatisés chez les élèves canadiens : données de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes 2010-2011", 7 octobre 2013. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/TABAC_AROMATISES_ETJ_20131007.pdf

^v Institut national de la santé publique du Québec, mémoire présenté à la Commission de la Santé, août 2013. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CSSS/mandats/Mandat-23307/memoires-deposes.html>

^{vi} Voir toutes les citations du ministre de la Santé, le Dr Réjean Hébert : http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/DOCU_13_11_05_Citations_Hebert_PO_RevisionLoi_COMPLET.pdf

^{vii} Dépôt de la pétition par Mme R. de Santis, accompagnée du Dr Yves Bolduc, 11 juin 2013. <http://www.assnat.qc.ca/en/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-11507.html> ; texte de pétition:

http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_73465&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vly9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoge/vG7/YWzz

- viii **Dr H el ene Daneault**, communiqu e, 28 mai 2013. <http://communiqu es.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqu es/GPOF/Mai2013/28/c2953.html>
- ix **Dr Philippe Couillard** : « Sur le fond des choses, pour la fum e dans les autos comme pour les produits comme les cigarillos aromatis es, « *dans les deux cas, je suis sympathique aux arguments de la Coalition* » pour le contr ole du tabac, a-t-il tranch e. ». Cit e dans "Couillard, les p equistes et les caquistes tous d'accord pour renforcer la loi antitabac" par Michel Corbeil, *Le Soleil*, 28 mai 2013. <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/sante/201305/28/01-4655309-couillard-les-pequistes-et-les-caquistes-tous-daccord-pour-renforcer-la-loi-antitabac.php>
- x Compilation des donn ees de **Sant  Canada** obtenues par la **Coalition qu eb coise pour le contr ole du tabac**.
http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/DOCU_13_05_07_Aromatisation.pdf
- xi **Coalition qu eb coise pour le contr ole du tabac**, « Nombre de nouveaux jeunes fumeurs au Qu ebec ». http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_09_20_Calculs_No_NouveauxJeunesFumeurs.pdf
- xii **Coalition qu eb coise pour le contr ole du tabac**, « Indicateurs du taux de tabagisme au Qu ebec », octobre 2013. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/DOCU_13_10_17_Statistiques_PrevalenceQC.pdf